



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
DE NORMANDIE

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE **OPTION : TRAVAUX DE PRODUCTIONS ANIMALES**

Objectifs de la formation

Le chauffeur mécanicien prépare le chantier et le matériel nécessaire à son travail. Il conduit les différents matériels agricoles de l'entreprise en tenant compte des caractéristiques de la parcelle, de la culture en place et des instructions du chef d'exploitation. Il réalise les opérations d'entretien élémentaires, comme le graissage ou la vérification des niveaux. Il a suffisamment de connaissances mécaniques pour identifier une panne, voire la réparer lui-même, et pour réviser le matériel.

Lieu de la formation

Campus agricole de Vire
CFA
www.tracy-vire.fr



FORMATION CONTINUE

DURÉE 1 an

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

OPTION : TRAVAUX DE PRODUCTIONS ANIMALES

CONTENU DE LA FORMATION

Capacités

- Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
- Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et de leurs équipements
- Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur
- Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture
- Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements
- Production et transformation de pommes à cidre
- Travaux de métallerie
- Module Sauveteur Secouriste du Travail



POURSUITES D'ÉTUDES

Certificat de spécialisation
Brevet professionnel ou Bac
pro agroéquipement.

DÉBOUCHÉS MÉTIERS

Conducteur.rice d'engins
agricoles en exploitation,
ETA ou CUMA.

Conducteur.rice d'engins
en travaux publics ou
forestiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un diplôme de niveau V (CAP/BEPA) minimum.
- Avoir entre 16 et 29 ans.
- Signer un contrat d'apprentissage.
- Être physiquement apte à exercer le métier (visite médicale obligatoire MSA)



Admission étudiée
au cas par cas.